

RÉUNION DU BUREAU

6 NOVEMBRE 2017

COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix-sept le six novembre, les Membres du Bureau de la Métropole se sont réunis à Rouen, sur la convocation qui leur a été adressée le 27 octobre 2017 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 17 heures 11 sous la présidence de Frédéric SANCHEZ.

Monsieur David LAMIRAY est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents :

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme ARGELES (Rouen) à partir de 17 heures 38, M. BARRE (Oissel), Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOULANGER (Canteleu), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. CORMAND (Canteleu), Mme DEL SOLE (Yainville), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), M. GRELAUD (Bonsecours) à partir de 17 heures 25, Mme GUGUIN (Bois-Guillaume), Mme GUILLOTIN (Elbeuf) à partir de 17 heures 20, M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme KLEIN (Rouen), M. LAMIRAY (Maromme), M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSION (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), M. MERABET (Elbeuf), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) à partir de 17 heures 35, M. MOREAU (Rouen), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. OVIDE (Cléon), M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme RAMBAUD (Rouen), M. RANDON (Petit-Couronne), M. ROBERT (Rouen), Mme ROUX (Rouen), M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville), M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair)

Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen) par Mme GUILLOTIN à partir de 17 heures 20, M. FOUCAUD (Oissel) par M. BARRE

Absent non représenté :

M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf)

*** Développement et attractivité - Actions culturelles - Association AMISTORIAL - Versement d'une subvention complémentaire (DELIBERATION N° B2017_0472)**

Une subvention complémentaire de 2 500 € est attribuée à l'association AMISTORIAL pour participer au financement d'une mission ponctuelle de conseil et d'assistance menée par Monsieur Olivier BOUZY, docteur en Histoire et spécialiste de Jeanne d'Arc.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Equipements culturels – Musées - Convention-cadre de partenariat à intervenir avec la MGEN de Rouen (Etablissement de santé mentale) : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0473)**

Les termes de la convention-cadre à intervenir avec la MGEN de Rouen, qui a pour but de favoriser l'accès à la culture et à l'art pour les patients et le personnel de la MGEN, sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Actions sportives - Lutte contre les discriminations et accessibilité- Dispositif d'acquisition de matériels spécifiques en faveur de la pratique sportive des personnes en situation de handicap - Versement de subvention 2017 : autorisation (DELIBERATION N° B2017_0474)**

Une subvention est attribuée aux six associations suivantes qui répondent aux critères d'éligibilité d'acquisition de matériels spécifiques en faveur de la pratique sportive des personnes en situation de handicap et qui ont déposé des demandes de subvention pour acquérir des matériels spécifiques inscrits dans la liste des projets éligibles :

- Elan Boesin pour la maîtrise du tennis de table	2 000 €
- Elan Gymnique Rouennais	3 700 €
- Club Pongiste Quevillais	1 300 €
- SPO Rouen Tennis de table	2 600 €
- La Persévérante de Maromme	1 700 €
- Club de voile de Saint-Aubin-lès-Elbeuf	4 700 €

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Actions de développement économique - Commune de Bihorel - Dérogation au repos dominical pour les commerces de détail : demande d'avis (DELIBERATION N° B2017_0475)**

Un avis favorable est émis à la demande de la commune de Bihorel sur l'ouverture des commerces de vente au détail de vêtements pour l'année 2018 pour les 6 dimanches suivants : 14 janvier, 1^{er} juillet, 26 août, 2 septembre, 16 décembre et 23 décembre.

Adoptée (vote contre : 7 voix).

*** Développement et attractivité - Actions de développement économique - Commune de Caudebec-lès-Elbeuf - Dérogation au repos dominical pour les commerces de détail : demande d'avis (DELIBERATION N° B2017_0476)**

Un avis favorable est émis à la demande de la commune de Caudebec-lès-Elbeuf sur l'ouverture des commerces de vente au détail de vêtements pour l'année 2018 pour les 6 dimanches suivants : 14 janvier, 1^{er} juillet, 26 août, 2 septembre, 16 décembre et 23 décembre.

Adoptée (vote contre : 7 voix).

*** Développement et attractivité - Actions de développement économique - Commune d'Elbeuf-sur-Seine - Dérogation au repos dominical pour les commerces de détail : demande d'avis (DELIBERATION N° B2017_0477)**

Un avis favorable est émis à la demande de la commune d'Elbeuf-sur-Seine sur l'ouverture de l'ensemble des commerces de détail pour l'année 2018 pour les 6 dimanches suivants : 8 avril, dimanche d'Elbeuf-sur-fête en septembre, 9 décembre, 16 décembre, 23 décembre et 30 décembre.

Adoptée (vote contre : 7 voix).

*** Développement et attractivité - Actions de développement économique - Commune de Mesnil-Esnard - Dérogation au repos dominical pour les commerces de détail : demande d'avis (DELIBERATION N° B2017_0478)**

Un avis défavorable est émis à la demande de la commune de Mesnil-Esnard sur l'ouverture des commerces de détail de denrées alimentaires pour l'année 2018 pour 7 dimanches, les dimanches 1^{er} avril et 20 mai ne correspondant pas aux considérations pouvant justifier une dérogation de la Métropole Rouen Normandie.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Actions de développement économique - Commune de Mont-Saint-Aignan - Dérogation au repos dominical pour les commerces de détail : demande d'avis (DELIBERATION N° B2017_0479)**

Un avis favorable est émis à la demande de la commune de Mont-Saint-Aignan sur l'ouverture de l'ensemble des commerces de détail pour l'année 2018 pour les 7 dimanches suivants : 14 janvier, 1^{er} juillet, 2 septembre, 9 décembre, 16 décembre, 23 décembre et 30 décembre.

Adoptée (vote contre : 7 voix).

*** Développement et attractivité - Actions de développement économique - Commune de Rouen - Dérogation au repos dominical pour les commerces de détail : demande d'avis (DELIBERATION N° B2017_0480)**

Un avis favorable est émis à la demande de la commune de Rouen sur l'ouverture de l'ensemble des commerces de détail pour l'année 2018 pour les 8 dimanches suivants : 14 janvier, dimanche de la Braderie de Printemps, 1^{er} juillet, dimanche de la Braderie d'Automne, 9 décembre, 16 décembre, 23 décembre et 30 décembre.

Adoptée (vote contre : 7 voix).

*** Développement et attractivité - Actions de développement économique - Aide à l'investissement d'entreprises - Dispositif dynamique location - Attribution d'une subvention à la SARL VESA - Convention à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0481)**

Une subvention, au titre du dispositif Dynamique Location, est allouée à la SARL VESA, dont le montant s'élève à 11 550 € pour une assiette subventionnable de 57 750 €, correspondant à trois années de loyer. Les dépenses de l'assiette subventionnable sont prises en compte à partir du 19 juillet 2017.

Les termes de la convention d'aides à la location de bureaux sont approuvés et le Président est habilité à signer la convention correspondante.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Actions de développement économique - Aide à l'investissement d'entreprises - Dispositif dynamique immobilier - Attribution d'une subvention à la CM-CIC LEASE au bénéfice de la SARL ATSI Normandie par l'intermédiaire de la SCI LARNACK - Convention quadripartite à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0482)**

Une subvention d'un montant de 104 373 € est allouée, au titre du dispositif Dynamique Immobilier, à la CM-CIC LEASE au bénéfice de la SARL ATSI Normandie par l'intermédiaire de la SCI LARNACK, soit un taux de financement d'environ 5,165 % pour un investissement immobilier éligible évalué à 2 032 000 €. Les dépenses de l'assiette subventionnable sont prises en compte à partir du 7 août 2017.

Les termes de la convention d'aides au dispositif Dynamique Immobilier sont approuvés et le Président est habilité à signer cette convention quadripartite.

Le Président est habilité à signer la convention de partenariat avec la Région Normandie, dans l'hypothèse où celle-ci interviendrait en complément de l'aide versée par la Métropole Rouen Normandie, conformément aux termes du dispositif Dynamique Immobilier.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Zones d'activités économiques - ZAE Elisa Lemonnier - Résorption des friches - Avenant n° 1 à la convention d'intervention conclue avec l'EPF Normandie : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0483)**

L'avenant n° 1 à intervenir avec l'EPF Normandie est approuvé et le Président est habilité à le signer. Cet avenant fixe de nouvelles clés de financement. Ainsi, le plan de financement prévisionnel actualisé fait ressortir une participation maximale de 100 500 €HT pour la Métropole (contre 108 000 € dans la convention initiale). La TVA sur la totalité des dépenses, soit 48 000 €, reste imputée à la Métropole Rouen Normandie, portant sa participation totale à 148 500 €TTC au maximum (contre 156 000 € dans la convention initiale). De plus l'avenant révisé les modalités de paiement de cette participation.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Economie sociale et solidaire - Soutien à la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics - Convention de partenariat à intervenir avec la commune de Tourville-la-Rivière : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0484)**

Les termes de la nouvelle convention, qui actualise les modalités de coopération et d'accompagnement de la dynamique de la commune de Tourville-là-Rivière en faveur du développement des clauses sociales dans les marchés publics, sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Economie sociale et solidaire - Soutien à la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics - Convention de partenariat à intervenir avec l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF) de Haute-Normandie : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0485)**

Les termes de la convention à intervenir avec l'URSSAF de Haute-Normandie qui règle les modalités de partenariat en faveur du développement des clauses sociales dans les marchés publics, sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Economie sociale et solidaire - Soutien à la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics - Convention de partenariat à intervenir avec les services de l'Etat : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0486)**

Les termes de la convention à intervenir avec les services de l'État, qui règle les modalités de partenariat en faveur du développement des clauses sociales dans les marchés publics, sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Economie sociale et solidaire - Versement d'une subvention à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Seine-Maritime dans le cadre de l'opération "Répar'acteurs" - Convention à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0487)**

Le versement d'une subvention de 7 992,19 € à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Seine-Maritime est autorisé pour l'opération « Répar'acteurs », sur l'année 2017, dans les conditions fixées par convention. Le montant prévisionnel global de cette opération est de 15 983,38 €.

La convention est approuvée et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Recherche et enseignement supérieur - Soutien à la création de plate-forme technologique - Projet CECOVIM porté par le Centre d'Essais en VibroAcoustique pour l'Automobile (CEVAA) - Versement d'une subvention en investissement : autorisation - Convention à intervenir avec le CEVAA : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0488)**

Une subvention d'investissement d'un montant de 498 450 € est accordée au Centre d'Essais en VibroAcoustique pour l'Automobile (CEVAA), porteur du projet CECOVIM, pour le compte de l'ensemble des partenaires au titre des aides à la création de plateformes technologiques.

Les termes de la convention de partenariat sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Solidarité Lutte contre les discriminations - Plan Territorial de prévention et Lutte Contre les Discriminations (PTLCD) 2015-2020 - Versement de subventions pour l'année 2017 : autorisation - Conventions à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0489)**

Une subvention de 2 500 € est attribuée à l'Association l'Ecrit Santé pour l'action Journal Globules « L'individu et le collectif » avec projection-débat autour d'un film en lien avec la thématique des discriminations.

Une subvention de 1 000 € est attribuée à la Compagnie Le Chat Foin pour la représentation du projet théâtral « Sur le Pont » à Sotteville-lès-Rouen.

Les termes des conventions sont approuvés et le Président est habilité à les signer.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Opération ZAC de la Clairette - Convention de régénération urbaine entre l'EPF de Normandie, la commune de Déville-lès-Rouen et la Métropole : autorisation de signature - Contribution à l'abaissement de la charge foncière d'opération (DELIBERATION N° B2017_0490)**

Une subvention d'un montant maximal de 380 000 € est attribuée à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, au titre de la participation à l'opération de régénération urbaine ZAC de la Clairette à Déville-lès-Rouen, dans les conditions fixées par la convention de régénération urbaine.

Le Président est habilité à signer cette convention à intervenir avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la commune de Déville-lès-Rouen.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Contrat de mixité sociale à intervenir avec la commune de Bonsecours, l'Etat et l'Etablissement Public Foncier de Normandie : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0491)**

La Métropole Rouen Normandie s'est engagée à mettre en œuvre sur le territoire de la commune de Bonsecours tous les moyens financiers et réglementaires relevant de sa compétence et nécessaires à la réalisation de logements sociaux afin de résorber le déficit en la matière.

Le contrat de mixité sociale de la commune de Bonsecours est approuvé. Le Président est habilité à signer ce contrat de mixité sociale avec la commune de Bonsecours, l'État et l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Manifestation du Palmarès de l'Architecture et de l'Aménagement de la Seine-Maritime 2018 - Versement d'une subvention : autorisation (DELIBERATION N° B2017_0492)**

Une contribution de 5 000 € est allouée, dans les conditions fixées par convention, au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Seine-Maritime pour l'organisation du Palmarès de l'Architecture et de l'Aménagement de la Seine-Maritime, dont le budget global est fixé à 35 000 €.

Les termes de la convention à intervenir avec le CAUE de la Seine-Maritime sont approuvés et le Président est habilité à signer la convention à intervenir avec les partenaires.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics - Voirie- Avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial sur la commune de Sotteville-lès-Rouen : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0493)**

La prolongation de la durée de la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial du 5 août 2002 est approuvée par la passation d'un avenant n° 1 à ladite convention. Le Président est autorisé à signer ledit avenant.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics - Voirie- Marché de mise à disposition de mobiliers d'informations à caractère général ou local et d'une flotte de vélos - Avenant n° 3 : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0494)**

Les dispositions de l'avenant relatif au transfert du marché de mise à disposition de mobiliers urbains d'informations à caractère général ou local et d'une flotte de vélos sont approuvées.

Le Président est habilité à signer l'avenant à intervenir avec la Ville de Rouen et la société JC Decaux France.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Arc Nord Sud T4 - Pose de fourreaux conjointement avec un ouvrage électrique à Rouen - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir avec la société ENEDIS : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0495)**

La délégation à ENEDIS de la maîtrise d'ouvrage relative à la pose de deux fourreaux en vue d'une utilisation ultérieure pour le tirage de réseaux de signalisation lumineuse tricolore et/ou d'éclairage public est approuvée.

Les termes de la convention et ses annexes, précisant les conditions techniques, juridiques et financières à intervenir avec la société ENEDIS et fixant la prise en charge des travaux par la Métropole Rouen Normandie à 16 723 € HT sont approuvés. Le Président est habilité à signer ladite convention et toutes les pièces s'y rapportant.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau – Assainissement - Règlement transactionnel : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0496)**

La Métropole s'acquittera d'une somme de 105 652 € pour le paiement des taxes dues au titre de la TGAP dans sa composante « Traitement thermique de déchets non dangereux » et d'une amende de 10 000 €.

Le Président est habilité à signer le règlement transactionnel à intervenir avec la Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Charte Forestière de Territoire - Mise en œuvre pédagogique du projet de création d'un point d'intérêt en bois feuillus local en forêt - Convention financière à intervenir avec l'Office National des Forêts et le Centre Régional de Formation du BTP de Bourgtheroulde : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0497)**

Une subvention d'un montant maximum de 6 300 € est accordée pour la construction du projet « l'Ecorce » dont l'estimation financière est évaluée à 16 700 €HT.

Les termes de la convention de partenariat à intervenir avec le Centre Régional de Formation du BTP de Bourgtheroulde (CEREF) et l'Office National des Forêts (ONF) sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Charte Forestière de Territoire - Création d'une exposition sur les pics - Convention financière à intervenir avec l'association Scénarios Ethiques et Thoc : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0498)**

Une subvention de 3 412,15 €HT est attribuée à l'association Scénario Ethiques et Thoc (association non assujettie à la TVA) pour l'organisation d'une exposition sur les pics.

Les termes de la convention définissant les modalités de versement de la subvention sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention à intervenir avec l'association Scénario Ethiques et Thoc.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Promotion du programme d'animation « Les Rencontres du Hérisson » et soutien au programme de sensibilisation du grand public pour l'année 2016 - Avenant n° 1 à la convention financière avec France Nature Environnement Normandie : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0499)**

Les termes de l'avenant n° 1 à la convention signée le 21 octobre 2016, à intervenir avec France Nature Environnement Normandie, actant les modifications d'appellation et de statuts de l'association permettant de procéder au paiement du solde de la subvention 2016, sont approuvés.

Le Président est habilité à signer ledit avenant à intervenir avec France Nature Environnement Normandie.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Education à l'environnement - Conception d'un atelier mobile de sensibilisation du grand public – Versement d'une subvention à l'association Effet de Serre Toi-Même ! : autorisation (DELIBERATION N° B2017_0500)**

Une subvention de 4 000 € est attribuée à l'association Effet de Serre Toi-Même ! pour la réalisation d'un projet d'outil d'animation mobile qui se compose de 5 activités. Le budget prévisionnel du projet s'élève à 9 000 €, auquel s'ajoute l'estimation des coûts de fonctionnement et d'entretien de 3 500 € par an.

Les termes de la convention financière à intervenir avec l'association Effet de Serre Toi-Même ! sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention ainsi que les actes qui en découlent.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Education à l'Environnement - Versement d'une subvention à l'association France Nature Environnement de Normandie : autorisation (DELIBERATION N° B2017_0501)**

Une subvention de 9 600 € est attribuée à l'association France Nature Environnement Normandie pour la réalisation de son programme d'actions pour l'année 2017, ce qui correspond à environ 10,3 % des dépenses éligibles du programme d'actions qui s'élèvent à 92 500 €.

Les termes de la convention financière à intervenir avec France Nature Environnement Normandie sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention ainsi que les actes qui en découlent.

Adoptée.

*** Territoires et proximité - FSIC - Fonds de Soutien aux Investissements Communaux - Attribution - Conventions à intervenir avec les communes de Grand-Quevilly, Canteleu, Le Houleme : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0502)**

Les Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC) sont attribués, selon les modalités définies dans les conventions financières, aux communes suivantes, pour un montant total de 791 508,41 € :

Commune de Grand-Quevilly

- Projet n° 1 : Réfection de l'étanchéité dans divers bâtiments communaux (ancienne mairie, de l'école Marie Curie et du groupe post scolaire) : attribution de la somme de 30 341,00 €,
- Projet n° 2 : Mise en conformité PMR des écoles maternelles Jean Zay et Anne Frank : attribution de la somme de 38 513,02 €,

Commune de Canteleu

- Projet n° 1 : Création d'un accès PMR à l'Hôtel de Ville : attribution de la somme de 9 375,00 €,
- Projet n° 2 : Restructuration, extension et mise aux normes énergétiques du groupe scolaire Monet : attribution de la somme de 586 373,49 €.

Commune du Houleme

Projet : Aménagement de locaux - requalification d'une partie des anciennes classes de l'école Aragon Prévert (partie Prévert) en cabinets médicaux : attribution de la somme de 126 905,90 €.

Les termes des conventions à intervenir avec les communes de Grand-Quevilly, Canteleu et Le Houlme sont approuvés et le Président est habilité à signer les conventions financières à intervenir avec ces communes.

Adoptée.

*** Territoires et proximité - Petites communes - Fonds d'Aide à l'Aménagement - Communes de moins de 4 500 habitants - Attribution - Conventions à intervenir avec les communes du Houlme, Orival, Fontaine-sous-Préaux, Sahurs, Epinay-sur-Duclair : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0503)**

Le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) est attribué, selon les modalités définies dans les conventions financières, aux communes suivantes, pour un montant total de 131 249,40 € :

Commune du Houlme

- Projet : Dans ses orientations d'aménagement du territoire, la commune du Houlme a inscrit la requalification d'une partie des anciennes classes de l'école Aragon Prévert (partie Prévert) en cabinets médicaux : attribution de la somme de 104 058,00 €,

Commune d'Orival

- Projet : Installation d'équipements dans le groupe scolaire de la commune et dans l'espace de jeux Jacques Thoraval : attribution de la somme de 2 452,90 €,

Commune de Fontaine-sous-Préaux

- Projet : Acquisition d'un tracteur tondeuse auto-portée : attribution de la somme de 7 777,00 €,

Commune de Sahurs

- Projet : Mise aux normes de la cuisine de la salle polyvalente Roger Pasquis : attribution de la somme de 11 341,00 €,

Commune d'Epinay-sur-Duclair

- Projet : Aménagement et sécurisation de la cuisine de la salle communale : attribution de la somme de 5 620,50 €.

Les termes de conventions financières à intervenir avec les communes du Houlme, d'Orival, de Fontaine-sous-Préaux, de Sahurs et d'Epinay-sur-Duclair sont approuvés et le Président est habilité à signer les conventions financières à intervenir avec ces communes.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune d'Elbeuf-sur-Seine - Régularisation cadastrale rue Camille Randoing - Rétrocession de la parcelle AN 206p de 534 m² (DELIBERATION N° B2017_0504)**

L'acquisition à titre gratuit de la parcelle AN 206p pour 534 m² et son incorporation dans le domaine public métropolitain, à compter de la régularisation de l'acte d'acquisition est autorisée.

Le Président est habilité à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout document relatif à cette affaire, étant précisé que les frais notariés, de publication et d'enregistrement seront à la charge de la Métropole Rouen Normandie.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf - Cession de terrain à la société PHC sur le parc des bords de Seine - Mainlevée d'une hypothèque conventionnelle détenue par la Caisse d'Épargne (DELIBERATION N° B2017_0505)**

Dans le cadre de la cession de parcelles à la société PHC sur le parc des bords de Seine et sans préjudice de l'intervention d'une éventuelle décision de justice, le notaire de la Métropole Rouen Normandie est autorisé à prélever sur le produit de la vente la somme maximale de 22 088 € au profit de la Caisse d'Épargne, en vue d'obtenir la mainlevée de l'hypothèque nécessaire à la régularisation de l'acte.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Servitude du Parking de la Gare - Acte notarié : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0506)**

Une servitude doit être conclue afin de pérenniser l'accès au parking de la gare (parcelle CK 97) depuis la rue du Champ des Oiseaux. L'achat de cette servitude d'accès est réalisé moyennant la mise à disposition de 11 places de stationnement dans le parking de la gare pendant une durée proportionnée à la valeur arrêtée par France Domaine.

Le Président est habilité à signer les actes notariés à intervenir.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - ZAE du Moulin IV - Cession de parcelles au profit de Rouen Normandie Aménagement - Acte notarié à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0507)**

La cession des parcelles BA 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 145, 18, 19, 20, situées dans le périmètre de la ZAE du Moulin IV à Cléon à la SPL Rouen Normandie Aménagement est autorisée pour un montant de six cent soixante cinq mille neuf cent soixante quinze euros et trente centimes (665 975,30 €) HT.

Le Président est habilité à signer l'acte notarié correspondant ou tout document se rapportant à cette affaire.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Marchés publics - Autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0508)**

La signature des marchés listés dans le tableau présenté dans la délibération est autorisée et le Président est habilité à signer lesdits marchés ainsi que les actes afférents.

Adoptée (Contre la signature du marché relatif à la fourniture et la livraison de produits absorbants routiers dans les centres de stockage de la Métropole Rouen Normandie : 1 voix)

*** Ressources et moyens - Ressources humaines - Mise à disposition d'agents de la Métropole Rouen Normandie auprès de la Régie Haut Débit Métropole Rouen Normandie - Conventions à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017_0509)**

Les termes des conventions de mise à disposition partielle (80%) pour les postes de Directeur et de Gestionnaire de la Régie Haut Débit Métropole Rouen Normandie sont approuvés et le Président est habilité à les signer.

Adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 40.